

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

# LE RÉVEIL

POLITIQUE — THEATRE — LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

VOL XIII

MONTREAL, 18 FEVRIER 1901

No 282

## SOMMAIRE

L'Art Epistolaire, *Vieux-Rouge* — Le métier de Chien, *Journaliste* — Lapsus Calami, *Sceptique* — Un crime abominable, *Rigolo* — Les Associations et la Médiation de Mgr Fuzét, *Jean de Bonnefon* — Carottes Monacales, *Magisier* — Le Père Fanfan, *Montjoyeux* — Une Congrégation, *André Theuriet* — L'Union Franco-Canadienne, — Pour vous, Mesdames.

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile [franco,] à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Le RÉVEIL est imprimé et publié par A. Filiatreault, au No 157 rue Sanguinet, à Montréal.

Le prix de l'abonnement au RÉVEIL est TROIS PIASTRES par année.

## L'art Epistolaire

Il y a peut-être des gens qui s'imaginent qu'à l'époque où les Sulpiciens ont construit, à nos dépens, c'est-à-dire avec l'argent qu'on leur a donné, un collège à Rome, pour éduquer les jeunes ecclésiastiques canadiens de talent, ils jetaient cet argent par les portes et les fenêtres, sans savoir au juste ce qui arriverait.

Ceux-là sont dans l'erreur, voilà tout.

Les Sulpiciens ont rendu un service remarquable à notre peuple, et je les en remercie, au nom de la classe instruite du pays, la seule qui m'intéresse, d'ailleurs.

J'ai en ma possession la copie de deux lettres adressées à une grande institution financière de Montréal, et qui sont ni plus ni moins que des chefs-d'œuvre.

Elles viennent toutes deux d'un des plus brillants élèves du collège canadien. C'est un homme qui a fait sa marque, et même cette marque est une croix, au bas de tous les documents signés de son nom.

J'admire l'intellect partout, mais lorsque

## LE METIER DE CHIEN

je le trouve sous une enveloppe concise et frappée au bon coin, cette admiration que j'éprouve se change en enthousiasme, et c'est réellement avec une âpre volupté que je signale à mes compatriotes ces perles qui sont si rares dans notre littérature nationale, et surtout dans l'art épistolaire tel que compris par nos nationaux.

Si je ne connais bien moi-même, je suis, par tempérament, quelque peu égoïste, et je gar le par devers moi, durant un certain temps, ces bijoux littéraires qui se trouvent si rarement sur la route du journaliste canadien. Cependant, il m'arrive quelquefois de les montrer aux intimes, ce que j'ai fait, d'ailleurs, dans le cas qui nous occupe.

Ces deux documents ont été écrits de l'auguste main de notre archevêque, et si jamais mes lecteurs ont l'occasion de les voir, ils s'apercevront, *subito*, que feu Tallegrand, de diplomatique mémoire, était un enfant à côté du chef reconnu et universellement estimé du diocèse de Montréal.

Ce qui me donne le plus de fierté dans toute cette affaire, c'est de constater que M. Bruchési, avant d'exercer la profession d'archevêque, était journaliste, vu qu'il rédigeait, avec un talent remarquable, la *Semaine Religieuse* de Montréal, fondée par Paul Dupuy, *alias* le marquis de Salhèles, le premier rédacteur du *Canada-Revue*.

Il a changé de métier aujourd'hui, et il a eu raison, car le sien est beaucoup plus lucratif que le nôtre, si j'en juge surtout par les deux lettres que j'ai l'avantage de posséder.

### VIEUX-ROUGE.

Voulez-vous guérir votre rhume ? Employez le BAUME RHUMAL, le seul remède véritablement efficace.

Il est reconnu que le métier de journaliste n'a jamais nourri son homme au Canada, mais on ne le croit pas généralement, malgré toutes les preuves accumulées depuis trente ans. Les hommes de 40 à 60 ans aujourd'hui se rappellent tous Paul Dumas, Napoléon Bienvenu, Achintre, Alphonse Lusignan, Buies, (qui vient de nous quitter,) Berthelot, Charbouneau, Michel Vidal, Paul Dupuy, et combien d'autres qui ont enrichi les éditeurs des journaux où ils ont été employés, mais qui sont morts à la peine. Il est à notre connaissance personnelle que quatre au moins de ces anciens confrères ont été conduits déceimment au trou final au moyen de souscriptions recueillies parmi les confrères. Ceux-ci, hâtons-nous de le dire, ont le cœur bien placé, et si la main est pres- que vide, elle est toujours largement ouverte pour le soulagement des infortunes et des misères humaines. On ne donne qu'une obole, parce que c'est tout ce que l'on possède, mais on la donne sans arrière-pensée, et nul doute que ces sous accumulés pèseront un jour dans la balance de Dieu.

Nous avons encore un exemple des misères de la vie de journaliste. Voici ce que le *Journal* raconte :

Ferdinand Morrisette. Le malheureux journaliste expire à l'hôpital Notre-Dame la nuit dernière à l'âge de 43 ans dans une abjecte misère. On le recueille sous les combles de l'édifice de l'*Etendard* où il s'était retiré pour mourir.

Morrisette a eu son heure et à une certaine époque il a été secrétaire de la rédaction d'un grand journal quotidien. Il perdit sa place et il végéta pendant une dizaine d'années pour aboutir au dénoue-

ment que le *Journal* nous annonce.

Morrisette avait aussi la manie dange-reuse de fonder des journaux, aussi catho-liqués que conservateurs, et il défendait la religion et le parti avec une ardeur digne des plus grands éloges. C'était maladroit, le plus souvent, mais il était sincère, et on se demande comment il se fait que les gens auxquels il avait prêté son concours l'aient laissé crever la misère et suer la faim. La réponse est bien facile. Les cléri-caux et les politiciens se servent des outils qu'ils ont dans les mains et les brisent du moment qu'ils sont ébréchés.

Nous pouvons dire avec fierté chez nous que les *infâmes radicaux*, malgré tous les crimes qu'on leur impute, n'ont pas ou-blié les sacrifices que nous avons faits pour soutenir le *Canada-Revue* et le REVEIL, et ceux que nous nous imposons encore tous les jours pour la même fin.

Ils sont peu nombreux, mais bien dé-voués. L'un d'eux nous disait encore ces jours derniers : " Marchez toujours et tenez ferme. S'il vous arrive de sauter une se-maine de temps à autre, sautez si c'est né-cessaire, mais tenez le journal debout ".

Et c'est bien notre intention.

Si cette mort navrante pouvait servir de leçon et empêcher les jeunes de se jeter dans ce métier qui n'offre aucune chance d'avenir, et qui n'en offrira pas au Cana-da aussi longtemps que l'apathie de nos gens n'aura pas été secouée. Quand les publications idiotes, telles que les *Messa-gers* de tous les Sacrés-Cœurs, et les *Ma-nuels* de St-Antoine et autres insanités du même genre ne chiffreront plus leur cir-culation dans les 15 ou 25,000, on pourra espérer un changement et entrevoir le jour où une bonne plume au service d'une tête bien équilibrée sera une arme suffisante pour gagner largement les moyens de vivre

et surtout de faire honneur à la position sociale qu'un journaliste devrait occuper.

JOURNALISTE.

## LAPSUS CALAMI

Les saintes publications n'ont pas le mo-nopole des choses ineffables, car on en a quelquefois dans d'autres gazettes. Cepen-dant, dans les feuilles bénies, ces choses sont toujours accompagnées de circonstan-ces aggravantes, qui en rendant la cocas-serie plus amusante.

Nous avons découvert un cas remarqua-ble dans le *Messenger Canadien du Sacré-Cœur*, à la page 108 de la livraison de mars, 1901. On nous assure que les édi-teurs de cette intéressante publication publient des biographies des nonnes qui sont devenues supérieures de congréga-tions, ou qui ont brillé par leurs talents et leurs vertus. Dans la livraison qui nous occupe, nous trouvons la biographie de la révérende sœur Marie de l'Incarna-tion, et nous ne pouvons résister au désir de donner à nos lecteurs, qui n'ont pas l'habitude de lire ces bonnes choses, un extrait de la biographie de la vénérable sœur, écrite par un bon citoyen et un ex-ccellent catholique, doublé d'un parfait écrivain et d'un homme d'esprit, qui a oc-cupé une place éminente dans le journa-lisme canadien avrnt d'être nommé à un poste supérieur dans le service civil.

Voici l'extrait en question et " Honni soit qui mal y pense " :

Avant d'entrer aux Ursulines, Marie Guyard (Sœur Marie de l'Incarnation) avait vécu assez longtemps dans le monde. A dix huit ans, elle épousait, *par esprit d'obéissance* Claude Joseph Martin, fabricant de soirées à Jours, citoyen de bonne famille et excellent catholique. Le ma-riage procura à la jeune fille une belle occasion d'exercer sa charité et de faire apprécier ses ver-

tus et sa haute intelligence. Elle sut même s'initier aux affaires commerciales de son mari ; et bien lui en prit car la mort le lui enleva *deux ans après leur union*. Pour consolation, il restait à la veuve un fils de *deux ans et demi environ* qui devait être aussi son orgueil

Plus tard, dans l'exemplaire que nous avons sous les yeux, l'auteur a supprimé le mot *demi*, ce qui rachète de quelques mois la faute (de style) commise.

Nous avons demandé à un de nos collègues quelle pouvait bien être l'explication de ce mystère, et il nous a répondu que c'était à ce phénomène étrange que la révérende religieuse devait son nom de Sœur Marie de l'Incarnation.

Tant mieux !

SCEPTIQUE.

## Un Crime Abominable

Ceci est adressé directement à l'hon. M. Trellé Berthiaume, parce que, il est peut-être indirectement impliqué dans deux forfaits perpétrés dans son journal, la *Presse*, (la plus grosse circulation du pays), contre notre mère la langue française. Il ne faut jamais accuser sans preuve, et dans l'occurrence actuelle, nous avons deux cadavres que nous allons galvaniser pour servir de pièces à conviction.

Nous n'allons pas diséquer ces documents, car ce serait trop long, mais nous allons tout simplement couper dans le tas et prendre les rapports tels que publiés dans le grand journal.

Le premier crime a été commis il y quelques jours, et le deuxième est tout récent. Si l'on examine attentivement les deux rapports, on doit se trouver en présence d'un seul criminel, parce que, en dépit de tous les moyens dont l'hon. Conseiller législatif dispose, il nous semble qu'il n'a pas assez d'argent pour payer deux reporters de ce calibre.

Voici le premier cas ; il est très grave, et cependant, ce n'est rien, si on le compare au deuxième. Il est vrai que les circonstances ne sont

pas les mêmes, et que l'assassinat de la femme a du faire germer des idées meurtrières dans la tête du scribe, qui doit s'être dit à lui-même qu'après avoir vu un spectacle aussi horrible, il pouvait bien, lui aussi, se payer un attentat contre la langue française, et faire passer son nom à la postérité.

Le premier rapport est intitulé " Misère dégoûtante ", et voici ce que nous trouvons au-dessous de la gravure qui l'accompagne :

La maison sert à toutes fins, comme une écurie, et de la même manière que chez les animaux. On ne peut concevoir comment il se fait que la pire contagion n'éclate pas tout-à-coup au sein des familles qui avoisinent cet endroit.

Ce malheur advenant, quelle responsabilité se sersit, alors, pour ceux à qui incombe le devoir de ne pas laisser ainsi pourrir tout vivants deux êtres humains !

Le vieillard se nourrit de saletés, que bien des gens ne pourraient même regarder sans détourner ensuite la tête avec horreur.

On pourrait objecter qu'il est pendant des heures entières à grelotter, en ne prenant, pour tout réconfortant, que quelques gorgées de lait, qu'elle puise dans un pot encrassé, déposé auprès d'elle.

De temps à autre, elle cherche dans sa pipe quelque distraction. Elle jette alors ça et là ses allumettes encore pleines de feu. Ses vêtements, brûlés en plusieurs endroits, sont là pour montrer le danger continu qu'elle court d'être brûlée vive. Deux fois déjà des voisins l'ont transportée hors de son taudis au moment où elle allait succomber dans les nuages de fumée qui l'enveloppaient de toutes parts.

Quand la nécessité la force à se mouvoir, elle se traîne alors sur sa chaise au milieu de l'appartement ; mais malgré la lenteur calculée de ses mouvements, elle fait encore des chutes si fréquentes, que son bras droit pend à son côté, paralysé par les blessures qu'elle s'y est infligées en tombant.

Presqu'aussitôt après le départ de son époux, dès cinq heures du matin, elle se poste sur sa chaise boiteuse et commence à préparer le souper du vieillard. Ce dernier revient de son travail à six heures du soir, et bien souvent, à cette heure avancée, son repas, composé de morue non désalée et de patates non pelées, n'est pas encore prêt.

La pauvre, elle-même, ne se nourrit que de lait et de gruau, quand les voisins lui font la charité de lui en préparer. Mais son estomac,

désorganisé par de longues privations et par toutes les ordures qui y pénétrèrent, se refuse maintenant à toute fonction digestive. Le plancher reçoit sur-le-champ tous les aliments que la vieille femme est parvenue à absorber et c'est au milieu de ces immondices qu'elle croupit durant des jours entiers.

Ces détails ne sont pas exagérés : qu'on se donne la peine d'aller en constater l'exactitude, et l'on aura sous les yeux un spectacle pis encore que celui que nous essayons de décrire.

N'eussent été les soins charitables qu'une voisine, Mlle Hélène Clark, No 1109 rue St Dominique, s'est efforcée de lui prodiguer, elle serait aujourd'hui morte de misère et d'inanition.

Pour comble de malheur, les jeunes gens qui se rassemblent dans ce taudis s'évertuaient, jusqu'à ces derniers jours, à la traiter de la façon la plus indigne, lui jetant même à la figure du jus de tabac et d'autres saletés.

L'été dernier, étant parvenue à se traîner, sur sa chaise, jusqu'au milieu de la cour, au fond de laquelle elle languit, elle appela à grands cris les voisins, leur demandant quelques aliments. Il était tard dans l'après-midi, et elle n'avait pas mangé depuis la veille.

Quelques jours après cet incident. Mlle Clark la trouva la figure et les vêtements couverts de vert français : son époux en avait acheté pour détruire la vermine qui infestait le logis, et la vieille, sans s'en apercevoir l'avait entièrement répandu sur elle-même.

C'est assez de ça, n'est-ce pas ?

Nous allons maintenant, si vous le voulez bien, passer au deuxième crime, et simplement coller le rapport du meurtre commis dans une maison de la ruelle Desjardins. Cependant, tout le monde ayant lu cette fantastique description, nous ne pouvons pas la donner en entier, mais nous en détachons des paragraphes, de ci de là, sans choisir, car ils se valent tous :

Ce matin, vers huit heures, alors que le soleil se levait plus radieux que jamais sur notre ville métropolitaine, un homme allait frapper à la porte de la demeure d'une femme. Il paraissait dans un grand état de surexcitation.

C'était sa belle-sœur.

Voici un soleil qui se lève joliment tard, et nous ne serions pas surpris s'il faisait de la traction pour le gouvernement jusqu'à 4 heures du matin, et alors nous lui pardonnerions sa paresse exagérée.

" Viens chez moi ! lui dit-il, je crois que ma femme est morte. "

La jeune femme, affolée, mit son chapeau en toute hâte, et accourut sur les pas de son beau-frère, jusqu'à la demeure de ce dernier, et là une vue terrible frappa ses regards.

Cette *vue terrible* qui frappe les regards de la jeune femme nous fait penser instinctivement à la *main visqueuse du serpent*.

Dans la cuisine, étendue au milieu de mares de sang caillé et de fange, les cheveux défaits, les vêtements en désordre, la figure aux traits convulsés et contractés portant encore l'indice d'une grande souffrance, une femme était étendue, inanimée, froide comme un bloc de marbre tacheté de sang.

La mort, remontant à plusieurs heures, il n'est pas étonnant que les traits convulsés *portassent* l'indice d'une grande souffrance.

Tout près, deux chiens, qui semblaient affimés, rôdaient autour du cadavre, avec des yeux brillants de convoitise. Quatre autres chiens venaient de quitter la maison. Ces animaux, qui semblaient plus féroces que domestiques, étaient élevés par les deux époux, qui n'avaient pas d'enfants.

Je vous lâche les chiens.

Une longue et large blessure héante, repoussante, au haut de la cuisse, par laquelle le sang avec la vie paraissait s'être échappé frappait tristement les regards.

Le fait est que ce n'est pas gai, mais la manière de le dire est navrante.

Les voisins prétendent que les chiens étaient mal soignés. Le mari, de son côté, prétend qu'ils étaient très bien nourris. Dans le poêle éteint, on a trouvé, ce matin, des os qui semblaient avoir servi de pâture à ces chiens.

Ce doit-être la première fois que les os servent de pâture.

Les voisins dans une tragédie comme celle qui s'est déroulée la nuit dernière, risquent avec beaucoup de réticence les observations qu'ils ont pu faire sur l'existence des personnes qui y sont impliquées : cependant un reporter finit toujours par obtenir quelques bribes de nouvelles qui sont presque toujours d'une si précieuse utilité pour la justice. Et cependant, cette justice se montre bien souvent impitoyable envers les jour-

nalistes ; que de fois, malicieusement renseignés par des gens malintentionnés, ces pauvres reporters tombent dans le "panneau", c'est-à-dire donnent des nouvelles absolument invraisemblables qui ne sont que le produit de cerveaux mal-faisants ou mal équilibrés et qui s'exposent ainsi à se voir traduits en justice et condamnés sans merci.

Il semble que le jour où l'on reconnaitra l'utilité, le dévouement, la sincérité des représentants de la presse, que l'action de la justice se trouvera grandement améliorée.

Voici un léger compliment que le jeune homme se fait en passant. Il est clair qu'il ne s'attendait pas au verdict qui a été rendu, car il est probable qu'il aurait retourné son article bout pour bout ce qui n'aurait pas été plus intéressant.

RIGOLO.

### ESSOUFFLEMENT.

Les personnes chez qui le sang est affaibli ou impur souffrent beaucoup de l'essoufflement dont elles sont affectées au moindre effort musculaire, soit pour le travail, soit pour la marche. Les PILULES de LONGUE VIE du CHIMISTE BONARD purifient et fortifient le sang et guérissent de cette affection si pénible. 16

## LES ASSOCIATIONS

ET

### La Mediation de Mgr Fuzet

Les cardinaux français et vingt-six évêques ou prélats sont aujourd'hui réunis à Paris. Officiellement, ils s'assemblèrent pour fêter le vingt-cinquième anniversaire de l'intéressant anémique qui est l'institut catholique. Quand la conversation a été épuisée sur l'histoire de ce début qui n'était pas une aurore, car il n'a été suivi d'aucun jour, les chefs de diocèse ont parlé en grand secret de l'objet qui fixe en ce moment toutes les pensées : la loi d'association.

Chaque évêque a félicité son voisin de ses idées ou de ses projets, comme ferait une cariatide condamnée à sourire à sa jumelle. Mais il a fallu tirer une conclusion. Elle a été courte

et ne comporte pas des articles de grande cérémonie. Les évêques ont conclu qu'ils ne peuvent rien faire, malgré la lettre signée par le pape et qui les invite au zèle.

Cette lettre même est un majestueux obstacle — la dernière barricade. Elle coupe de sa ligne noire toute conversation entre les législateurs et les catholiques. Si toutes les associations sont également sacrées, il n'y a plus espoir de distinguer celles qui firent grand bien des autres. Léon XIII, qui ne connaît peut-être plus le texte de ce qu'il signa, peut, certes, se dégager de cette épître privée. Mais ce n'est aucun des évêques présents à la réunion d'hier qui oseraient proposer une démarche dans ce sens.

Le vénéré cardinal Benjamin Richard ramasserait les débris épars de ce qu'il fut pour se dresser, menaçant, contre qui toucherait à une lettre dont il paraît avoir été l'inspirateur, avant d'en être le destinataire.

Le Concordat s'oppose à toute action collective : nous avons des évêques ; nous ne pouvons pas avoir d'épiscopat, c'est-à-dire d'assemblée d'évêques, agissant en corps. Le traité conclu entre le consul et le pape s'oppose à tout concile, à tout synode, à toute assemblée, ou syndicat de pasteurs, pour parler moderne.

Aucun évêque ne peut discuter au nom de tous ; car les intérêts sont différents dans chaque diocèse. Chaque évêque n'a donc que des observations locales à présenter.

Tel a six cents congrégations dans son diocèse ; tel autre en compte à peine huit !

Ni collectivement ni isolément les évêques ne peuvent s'offrir en intermédiaires utiles : ils n'ont aucun pouvoir pour traiter d'une affaire, où ni l'Etat, ni les congrégations n'accepteraient les concessions, base de tout arrangement.

Voilà pourquoi l'intéressante conversation des évêques réunis sous prétexte de Faculté catholique tourne dans un cercle vicieux, ou vertueux.

Mais un absent à l'assemblée d'aujourd'hui, va porter demain la juste parole. Bien qu'il soit du Midi, ce prélat ne voyage pas dans le bleu, et ne se perd pas dans des rêves crépusculaires. Il est attaqué par les hommes extrêmes de tous les partis et les événements se chargent de pro-

éger sa solitude en se réalisant selon ses prévisions.

L'archevêque de Rouem — il s'agit de lui — est accusé de tout un peu, par exemple d'avoir renvoyé les religieux de son séminaire, tandis que cette œuvre est du gouvernement avant l'entrée de Mgr Fuzet, en Normandie. Il est accusé de haïr les Jésuites et son premier acte a été de convier le Père Combú, le plus illustre fils actuel de Loyola, à prêcher dans la métropole normande. Il est accusé de n'être pas aimé dans le diocèse de Beauvais où il régna, et, l'autre jour, un humble vicaire de cette région achetait, pour le brûler en secret, tout un ballot des libelles du feu marquis de Belval contre l'ancien évêque. Notez que ce vicaire se compromettait simplement, car Mgr Fuzet ignore cet achat et en tout cas ne peut rien pour un prêtre dont il n'est plus le supérieur.

Donc, Mgr Fuzet, qui se garde d'assister à l'assemblée d'aujourd'hui, fera paraître dimanche une lettre pastoale sur le Jubilé. Cette lettre sera lue dans toutes les églises de Normandie ; mais, ce jour-là, l'écho qui porta si souvent la voix des Normands par-delà les mers, portera la voix des humbles prêtres de l'archidiocèse au delà des prairies blanches, des haies noires. Et le verbe de sincérité ira jusqu'à Rome, en passant par Paris. Une page, une seule, est consacrée à la loi d'association. Mais elle propose à l'Etat et à l'Eglise un remède, le seul remède, celui auquel on viendra, pendant ou après la loi, tôt ou tard, à moins que la France ne fasse un schisme.

Voici la page de Mgr Fuzet, qu'un hasard favorable met sous nos yeux avant qu'elle soit publique :

“ Que Dieu, touché par nos supplications, donne aux grands débats qui passionnent l'opinion en ce moment une issue favorable aux libertés de l'Eglise ! Que la démocratie française reste fidèle aux principes de justice, de liberté, d'égalité, de tolérance qu'elle a proclamés immortels, et pour la conquête desquels elle a fait, il y a un siècle, la plus formidable des révolutions ! Que ses hommes d'Etat trouvent, dans leur haute raison, les moyens de concilier les garanties que réclame le bon ordre de la société avec

l'exercice de la liberté, sans exception, sans ostracisme !

“ Le centenaire du Concordat nous rappellera bientôt que, dans les questions les plus difficiles, dans les crises les plus aiguës, on peut, par de loyales négociations, arriver à une entente qui sauve-garde à la fois les intérêts de la religion et les droits de la société civile. Puisse un concordat pour les Ordres religieux inaugurer le nouveau siècle, et lui apporter les bienfaits dont le Concordat, pour le Clergé séculier, a doté le siècle qui vient de finir !

“ Ces vœux ne sont au-dessus ni du patriotisme prévoyant du gouvernement d'une grande nation, ni du génie politique d'un grand pape, et Nous ne voyons que dans leur réalisation l'existence d'une paix durable, digne des deux Puissances, indispensable au bien public.

“ Cette paix, basée sur cet accord, Nous l'avons toujours demandée, parce que Nous sommes persuadé qu'elle seule peut empêcher d'arriver à des extrémités qui amèneraient d'irréparables ruptures, pleines de troubles, d'angoisses et de ruines pour l'Eglise de France.

“ O Dieu, de qui découlent la sainteté des désirs, la rectitude des conseils, la justice des entreprises, éloignez de nous ces extrémités funestes, et donnez-nous la paix !”

Et c'est tout ! Et cela suffit. Car cela veut dire que l'archevêque de Rouem ami de l'Etat fidèle du pape, indique la nécessité d'un concordat pour les congrégations comme il y a un concordat pour les séculiers. Devant le trône de Pierre seul, les congrégations s'inclineront jusqu'au sacrifice. Ni l'Etat, ni les évêques ne peuvent demander des concessions aux moines. Mais le pape peut les leur imposer, comme un autre pontife demanda leur démission aux évêques anciens à l'heure concordataire de 1801.

Certes, tous les actes de l'archevêque de Rouen méritent l'empressement d'une étude sincère. Mais cette page-ci est le joyau de l'écrin. C'est un bijou de politique religieuse et française, un bijou discret et calme, comme il sied à une orfèvrerie d'église, mais dont il suffit de faire jouer les pierres et les émaux pour que l'étincelle jaillisse et que la beauté paraisse.

Mgr Fuzet a cette qualité, fort perdue aujourd'hui, de vivre appuyé sur l'histoire, ce hautain balcon d'où l'homme politique devine les soleils de l'avenir au clair de lune du passé.

Cette fois, il a trouvé dans son propre diocèse le grand exemple de ce qui fut pour connaître ce qui sera : le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, primat de Normandie, signa le premier la lettre collective des évêques de France qui, en 1791, suppliaient le pape de prendre en mains la constitution civile du clergé. Eux, les évêques, ne pouvaient rien céder ; mais le pape pouvait leur donner des ordres, légitimer les concessions les plus illégitimes. Le cardinal de La Rochefoucauld et ses collègues ne furent pas entendus.

Rome crut que le temps arrangerait tout ; et les évêques durent errer sur les routes de l'émigration ; et Louis XVI monta sur l'échafaud. Le silence obstiné d'un pontife mal renseigné causa les maux les plus cruels aux membres meurtris de l'Eglise gallicane.

Quand cette glorieuse fut abîmée dans le bain de sang, quand 1793 eut passé sur les mitres et sur les fronts, alors Rome comprit qu'il fallait descendre aux concessions nécessaires.

Le Consul vint, prit dans ses serres d'aigle jeune la religion blessée, et la sauva, au risque de l'étouffer. Rome fut, en 1801, heureuse d'accepter un Concordat où elle cédait dix fois plus qu'on ne lui avait demandé en 1791. Rome, cortès, est infallible : mais, cette fois, elle le fut un peu tard, après que toutes les erreurs furent consommées.

La page de l'archevêque actuel de Rouen est faite pour prévenir les semblables désastres. Le tout est de savoir si Mgr Fuzet n'aura pas raison trop tard, lui qu'on accuse d'avoir été républicain trop tôt.

JEAN DE BONNEFON.

**AUX SOURDS** UNE DAME RICHE, QUI A été guérie de sa surdité et de bourdonnement d'oreille par les Tympan artificiels de l'INSTITUT NICHOLSON. a remis a cet institut la somme de 25,000 frs, afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympan puissent les avoir gratuitement, S'adresei à l'INSTITUT NICHOLSON, 80, EIGHTH AVENUE, NEW-YORK.

## Carottes Monacales

Dans ce numéro nous donnons les chiffres de la communauté des Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge dont la maison-mère est à Nicolet.

Religieuses professes.....	219
Etablissements.....	27
Elèves.....	5,551

Nous arrivons toujours dans les mêmes proportions et nous y allons honnêtement ; 2,500 internes à \$150, \$375,000 ; deux milles externes à \$10, \$20,000.

### RECAPITULATION

Congrégation Notre-Dame..	\$2,500,000
Sœurs des SS. N de J. et M.	1,250,000
Sœurs de Ste Croix.....	724,500
Sœurs de Ste. Anne.....	1,118,260
Sœurs Servantes du Cœur	
Immaculé de Jésus.....	399,500
Sœurs de l'Assomption de la	
Sainte-Vierge.....	395,000

Total.....,.... \$6,385,260

Au prochain numéro

MAGISTER

## LE PERE FANFAN

En chassant l'autre jour dans les superbes tirés de Bombon, et comme, après une battue, on formait le cercle autour d'un broquart flanqué de quelques douzaines de faisans, de lièvres et de lapins, mon attention fut soudain captivée par la figure d'un vieux rabatteur. L'étrange ressemblance ! C'était à croire à une résurrection. Mais non, trop d'années avaient passé ; depuis bien longtemps le père Fanfan devait dormir sous la terre comtoise. Je n'en restais pas moins là, les yeux fixés sur le paysan, qui ne se doutait guère du souvenir tragique évoqué tout à coup dans mon esprit et dont je vais essayer de rappeler quelques détails.

Le père Fanfan, avant la guerre, était la curiosité du pays. Il y a laissé une sorte de légende. Imaginez le type du révolté, mais d'un singulier révolté. Fort comme un athlète, pas méchant, incapable de voler ou de se prêter à

quelque infamie : seulement, ennemi-né de tout ce qui touchait à la Justice. Braconnier fiéffé de chasse et de pêche, il comptait à son casier près de trente condamnations, toutes pour des délits qui n'ont pas dû compromettre beaucoup sa part de paradis. Il connaissait tous les juges du tribunal et tous les gendarmes de l'arrondissement. Jamais il ne se constituait prisonnier de bon gré. Il fallait qu'on vint le cueillir, et encore ne consentait-il à suivre que les pandores dont le visage lui plaisait.

Il y avait un brigadier, un Corse, dont la vue seule le rendait furieux. Quand il l'apercevait aux environs de sa cabane, il s'enfuyait à toutes jambes ; courait le canton, buvant chez les uns mangeant chez les autres, sûr de ne pas être trahi. Le soir, quand il avait fait trotter son gendarme pendant une dizaine de lieues, il se rendait de lui-même à la prison.

Au contraire, il s'était pris d'affection pour un autre brigadier qui faisait de lui ce qu'il voulait. Aussi était-ce à lui qu'il avait le plus souvent affaire. Entre eux, le dialogue ne variait pas :

— Allons, mon vieux, faut encore que tu viennes là-bas avec moi...

— Toujours à l'hôtel des haricots, alors ?

— Parait que tu as encore fait des bêtises...

— C'est toujours moi, à présent ! Il ne se passe pas une histoire dans le département sans qu'on me la mette sur le dos...

— Enfin, faut venir tout de même...

— Oui, oui... Mais tu boiras bien un coup, avant ?

— Ça va... Dépêchons-nous, par exemple ; on t'attend...

Et ils trinquaient.

Traversait-il un village entre les deux bicornes, si les paysans sortaient de leurs maisons pour le voir, il s'écriait :

Oh ! les vilains... Oh ! les têtes de scélérats... Je suis obligé de me faire accompagner pour passer chez vous, tas de canailles !...

Un jour, son gendarme préféré le conduisait à la prison de la ville. Chemin faisant, ils croisent d'autres gendarmes, et, au bout d'un instant, les exécuteurs de la loi décident d'entrer à l'au-

berge. Ils s'attablent, et, comme ils se mettaient à boire, le père Faufan, qui était seul dans son coin, se lève et s'adressant à ses préposés :

— Eh bien ! et moi, je vais vous regarder ?

Et il se fait rafraîchir à leurs frais. Puis, la maréchaussée entame une partie de billard. Le temps passait et le père Faufan s'ennuyait ferme. Il dit très naturellement :

— Tu sais, moi, je m'embête ici. Je m'en vais devant...

— Ne te sauve pas au moins. Je compte sur toi...

— Aie pas peur. Je ne voudrais pas te causer de l'ennui...

Il sortit. Une heure plus tard, le gendarme le retrouvait à un kilomètre de la ville.

Une fois arrivé à la maison d'arrêt, il allait dire bonjour au gardien-chef, s'informait de la santé de sa famille et s'offrait à lui être utile. Il subissait sa peine tranquillement, se pliant le mieux du monde aux règles de la discipline qu'il connaissait par le menu.

La guerre devait mettre un terme à cette carrière pittoresque. Les Allemands tenaient le pays. Un soir, au cabaret, le père Faufan était seul au milieu d'une société de quatre Prussiens, dont un aide-major. Personne ne souffrait mot, et la première demi-heure s'écoula sans incidents. Les soldats buvaient. Peu à peu ils s'allumèrent ; leur gaieté fit bruyamment explosion. Et, tout à coup, l'aide-major se leva, déjà gris, s'approcha du braconnier et lui passa la main sur la figure en riant :

— Voilà une face qui a besoin d'être rasée ! C'est dur comme une brosse à décrotter les souliers...

Très calme, le père Faufan répondit ;

— Ça me plaît comme ça.

— Oui, fit l'Allemand, mais pas à nous.

Il comprit qu'on lui cherchait querelle et se tint coi. Les soldats éclatèrent de rire, et l'aide-major, enhardi par le silence du paysan, continua :

— Les Français prétendent qu'ils sont propres, et ils ont la peau comme de la couenne de cochon. Heureusement que nous sommes là pour les nettoyer !

Un des hommes, s'inspirant de ses paroles, apporta du papier et des allumettes pour flamber le Français. Le père Fanfan ne put s'empêcher de ressentir quelque émotion. Cependant, il ne voulait point montrer trop d'inquiétude et il se contentait de dire, toujours calme en apparence :

— J'espère que c'est une farce...

L'aide-major remarqua :

— Pour raser, il faut du savon : qu'on m'apporte du savon !

Pendant qu'un des soldats allait en chercher, Fanfan, les coudes sur la table, ne bougeait pas. Divers sentiments lui torturaient la cervelle. La peur, d'abord, assez habituelle aux gens de la campagne, mais pas la peur de ses adversaires, quoiqu'ils fussent qustre : la peur de l'inconnu, l'angoisse d'être seul, sans espoir de secours. Le soldat rentra avec un bon visage souriant. Il tenait un pot de peinture à la main.

— Qu'est-ce que vous m'apportez là ? demanda l'aide-major.

— Ça minium... Meilleur que savon...

Le chef s'esclaffa, et, avant que Fanfan eût pu se mettre sur ses gardes, aidé de ses trois hommes, il lui barbouilla entièrement de minium la figure et les cheveux. Quand l'opération fut terminée, il lui présenta un miroir et lui demanda ironiquement, comme un coiffeur à un client :

— Monsieur est-il satisfait ?

Le père Fanfan souriait toujours. La peinture lui tendait bien un peu la peau, mais il n'en souffrait pas. L'officier commanda :

— Donnez-moi le papier !

On lui passa un journal tordu en brandon. Il y mit le feu et le passa sous le menton du braconnier. Les moustaches s'enflammèrent. Fanfan poussa un cri raupe de douleur et de colère. Instinctivement, il étouffa aussitôt les flammes avec sa casquette et, d'un bond surfut ses pieds, il sauta sur l'aide-major, l'empoigna d'une main sous l'aisselle et le jeta sur les trois soldats ahuris.

Pris de panique en voyant surgir l'aubergiste qui, jusque-là, s'était caché dans sa cuisine, les Allemands s'ésquivèrent, laissant l'officier se débattre avec Fanfan.

Les deux hommes roulaient, renversant les chaises, les tables, ébranlant le billard. Enfin, ils se saisirent corps à corps dans un coin. Ils soufflaient largement, chacun comptant sur la vigueur et la résistance de ses poumons pour étouffer l'autre. Soudain, l'officier se dégagea : il venait de mordre Fanfan et de lui broyer un doigt. Il s'enfuit vers la porte et l'atteignait déjà, lorsqu'il fut renversé d'un coup de pied dans les reins. Son corps s'allongea sur les trois marches qui faisaient accéder du dehors à la boutique, tandis que sa tête restait sur le seuil, en dedans. Le braconnier ferma brusquement la porte avec le verrou du haut, et le Prussien se trouva pris entre l'huis et le chambranle, dans l'impossibilité de se dégager.

Le père Fanfan respira. Il tenait son homme. La morsure et les brûlures le tenaillaient et conseillaient cruellement sa vengeance. Le pot de minium était demeuré sur la table. Il le demanda à l'aubergiste, qui n'osa pas refuser. Et là, à genoux, tranquillement, il força l'officier à avaler la peinture, qu'il lui enfonçait dans la gorge avec le pinceau. Enfin, las, il s'arrêta, lécha comme une bête sa main blessée, et s'enfuit par le jardin. L'aide-major ne bougeait plus.

On ne revit jamais le père Fanfan. On crut, selon toute vraisemblance, qu'il avait été traqué et tué dans les bois, comme un loup.

MONTJOYEUX.

---

## A TOUS LES AGES.

Les vieillards, les adultes, les enfants retirent le plus grand avantage de l'emploi du BAUME RHUMAL contre les affections de la gorge et des poumons.

137

---

# UNE CONGREGATION

Il y a des mots, comme il y a des sons et des parfums, doués ou ne sait pour quelle cause d'une singulière vertu évocatrice. Ainsi, pourquoi, je vous le demande, pendant la discussion de la loi sur les Associations, ce passage du discours de M. Briçon : " Vous êtes arrivés, messieurs, à

un tournant de l'Histoire... " m'a-t-il soudain transporté en esprit à plus de cent lieues d'ici sur la route du Simplon, à la tombée d'une chaude journée d'ait ? — Ce " tournant de l'Histoire " ne brille pas par la nouveauté ; on en a fort abusé depuis quelque temps et il ne possède pas une puissance particulière suggestive. Ce n'était pas non plus la hauteur des idées exprimées dans cette pièce d'éloquence qui me rappelait les larges horizons admirés jadis sur la route alpestre construite par Napoléon. Fus-je mystérieusement induit à repenser au pic aérien du Fletschorn, par la hardiesse de certaines images du genre de celle-ci : " Comme pour mieux souligner le but qu'ils se proposent, les auteurs de cette propagande... " etc. ? Evidemment " souligner un but " est une métaphore aussi audacieuse que les cimes aériennes des glaciers d'Aletsch. Néanmoins ce ne fut pas encore cette figure ingénieuse qui me remémora ma traversée des Alper. Je crois plutôt simplement que " le tournant de l'Histoire " me fit penser, par une lente association d'idées, à un tournant de la route du Simplon et que, je ne sais quel ennui me poussant, je me réfugiai avec délices dans ce lumineux souvenir d'un voyage en Suisse.

Nous venions de Domo d'Ossolo et depuis le matin nous avions gravi le versant méridional du Simplon, à travers les châtaigneraies d'Isella et la sauvagerie grandiose de la gorge de Goudo. Le soleil nous cuisait l'échine et nous courbions le dos sous le sac devenu trop lourd ; de loin en loin, nous nous désaltérions au creux d'une source claire dont les berges étaient fleuries de cyclamens. Peu à peu la gorge s'était élargie et le paysage avait pris un aspect plus pastoral. Des prairies verdissaient sur la déclivité des versants ; de profondes forêts de sapins descendaient des sommets ; dans cette fraîcheur, des chalets épars reposaient, tandis que, parmi les pâtis, les clarines des troupeaux de vaches les berçaient de leur musique cristalline. En face, le glacier de Rossboden se rosait au soleil couchant, et sur notre gauche, le Fletschorn élançait très haut dans le bleu, son pic marbré de neige. Un peu ragailardis par l'air vif qui nous soufflait au visage, mais traînant tout de même légè-

ment la jambe, nous cheminions lentement parmi les prés, quand subitement, à un détour de la route, le paysage se dénuda. Il ne perdait rien de sa grandeur, mais il devenait plus âpre, plus pierreux : la végétation se faisait plus rare à mesure qu'on s'approchait du col. Dans un coin de ce cirque de montagnes austères, l'Hospice, fondé par Napo'éon, nous apparut alors. — Massif, carré, solide, il dressait ses grises murailles de granit sur la grisaille des rochers du fond. Un large et haut perron y accédait, et sur le seuil du spacieux vestibule sonore, un père de la communauté de Saint-Bernard nous souhaita la bienvenue d'une voix chaude et cordiale :

" Voulez-vous des chambres ? .. Entrez, je vais vous conduire chez vous... Avez-vous faim ?... Nous allons dîner ; venez, la soupe est sur la table ! "

Gaiement, rondement, il nous installa dans nos chambres puis nous guida vers le réfectoire où effectivement la soupe fumait sur la nappe. Arrivés dans l'après-midi, des touristes, debout autour de la table, attendaient que les fussent au complet. Ceux-ci s'assirent après avoir dit le " Benedicite ", et les convives nombreux commencèrent à avaler leur potage.

Jamais je ne mangeai si agréablement et de si bon appétit. La chère était simple et abondante ; chacun avait devant soi une demi-bouteille d'un petit muscat du Valais sapide et parfumé. La conversation s'anima peu à peu et devenait très intéressante ; les touristes étaient pour la plupart Français ou Italiens. Un curé fort disert, que nous avons déjà rencontré à Domo d'Ossolo, tenait le dé. On parla de Dumas père, de Scarron, de Mme de Maintenon et de là on passa sans transition à la musique et aux chants populaires de la Petite Russie. Après le dessert, les " Grâces " ; puis chacun tira de son côté. Nous nous contentâmes d'une brève promenade à l'air glacé du dehors, et comme l'étape avait été longue, nous gagnâmes nos lits où nous dormîmes à poings fermés. Le lendemain matin, sac au dos ! On prit en hâte le café, le même aimable Père nous fit visiter la chapelle et nous accompagna dehors pendant un bout de

chemin, poussant l'obligeance jusqu'à nous indiquer un raccourci, une "courte", pour redescendre du côté de Brierg, et nous nous quittâmes avec d'amicales poignées de main.

L'Hospice, terminé aux frais de la communauté de Saint-Bernard, est destiné à servir de gîte à tous les voyageurs, riches ou pauvres, qui traversent le Simplon. Quinze mille passants environ y sont hébergés chaque année et si beaucoup d'entre eux reconnaissent cette large hospitalité en glissant une offrande dans le tronc de la chapelle, beaucoup aussi s'en tirent à peu de frais, la rétribution étant laissée à la discrétion des voyageurs. La maison est gérée par trois religieux de l'Ordre et, comme je l'ai dit, ils s'acquittent de leur mission avec la plus chrétienne fraternité et la meilleure grâce. J'ai gardé de cette soirée passée avec eux un souvenir cordial, pur et réconfortant, comme l'air qui souffle au sommet de leurs montagnes.

Et voici justement que ce lointain souvenir me ramène à la discussion sur les congrégations, dont j'avais voulu fuir les attristantes et maussades péripéties. Il est fort heureux pour les bons Pères de la congrégation de Saint-Bernard qu'ils habitent sur le territoire suisse, sans quoi ils courraient risque de ne point échapper à la confiscation qui menace les congrégations, et les quinze mille voyageurs qui traversent le col du Simplon n'auraient plus d'autres ressources que de coucher à la belle étoile. Il est vrai qu'au dire de M. Henri Brisson, la mesure proposée n'est pas une loi de "confiscation", mais de "restitution du droit méconnu et violé, une loi de défense républicaine". Il ne faudrait pourtant pas jouer sur les mots. Du moment où l'on déclare que les biens "illégitimement détenus par les congrégations seront destinés à alimenter une caisse de retraites ouvrières", on avoue l'intention de s'emparer de ces biens par mesure de salut public, et c'est ce qu'on a toujours appelé en bon français une confiscation. Je suis un vieux républicain, mais je suis aussi un vieil ami de la liberté ; j'ai, n'en déplaise à M. Brisson, "la coquetterie du libérisme" ; et je ne regarde pas cela comme une chose vaine, mais comme la plus sérieuse sauvegarde d'une

nation. Si réellement la République est menacée par certaines congrégations non autorisées, qu'on prenne contre celles-ci toutes les garanties légales ; qu'on les oblige même à se dissoudre et à vendre leurs biens ; mais, ô gouvernants à courte vue, vous n'avez pas le droit de mettre la main sur cette fortune pour la verser dans les caisses de l'Etat. N'appliquez pas à rebours la détestable théorie de Veillot, disant : "Nous vous demandons la liberté parce que c'est dans votre doctrine, mais nous vous la refusons parce que c'est dans la nôtre." Ne dites pas, vous autres : "Nous avons été libéraux jadis parce que c'était notre intérêt ; nous ne le sommes plus aujourd'hui, parce que nous gouvernons." — Tout abus de pouvoir est une faute et une sottise. Quand, après le coup d'Etat, Louis-Napoléon confisqua les biens de la famille d'Orléans, il invoquait aussi le salut public, c'est-à-dire le salut de sa dynastie, et cette violence ne lui servit de rien. De même, à quoi ont abouti les rigueurs de la loi Ferry ? Le résultat a été négatif, et la preuve, c'est qu'aujourd'hui on essaie de recourir à des procédés plus radicaux et plus vexatoires encore pour venir à bout des congrégations.

Les mesures violentes sont des armes qui se retournent presque toujours contre ceux qui les ont aiguisées : Souvenez-vous de ces vers de Shakespeare : "Une égale Justice reporte à nos lèvres le calice que nos mains avaient elles-mêmes empoisonné." Or, la confiscation est une de ces coupes empoisonnées. Quand la loi s'inspire uniquement des passions d'un parti, ceux qui l'ont votée s'exposent à ce qu'elle leur soit appliquée un jour par leurs adversaires. Les collectivistes, auxquels le ministère actuel fait la courte échelle, s'emploieront des premiers, soyez-en sûrs, à faire boire aux radicaux la coupe de ciguë, préparée par ces derniers avec une imprévoyance coupable autant que naïve.

Si ce n'était pas faire injure à nos gouvernants que de les croire capables de se laisser toucher par un motif d'égoïsme et d'intérêt, je les supplierais en outre de considérer qu'on ne gagne jamais rien à batailler contre l'Eglise. Et s'il était permis de plaisanter en matière aussi gra-

ve, je leur rappellerais volontiers les paroles que Rabelais met dans la bouche du sage Edituë : " Homme de bien, frappe, fêris et meurtris tous Roys et princes du monde... , dénêche des cieus les anges ; de tout auras pardon du Papegaut ; à ces sacrés oyseaux ne touche, d'autant qu'aymes la vie, le profit, le bien, tant de toy que de tes parents et amis vivants et trespassez ; encores ceux qui d'eux après naïtroient, en seroient infortunez. "

ANDRÉ THEURIET.

### LE VOULEZ-VOUS ?

#### LA GUERRE... LA GUERRE...

En guerre contre la toux, le rhume, la bronchite. Le BAUME RHUMAL est une arme terrible contre tous ces gens-là. 141

## L'Union Franco-Canadienne

SA RAPIDE EXPANSION — LES PERSPECTIVES QU'ELLE OFFRE A SES ADHÉRENTS — UNE MÈSAVENTURE ET SES LEÇONS — DROITS ET DEVOIRS — UNE CONFUSION A ÉVITER

Les extraits suivant de la livraison de février de l'*Economiste* Canadien-Français, organe officiel de l'Union Franco-Canadienne, ne paraîtront pas, nous en sommes sûrs, dépourvus d'intérêt.

Nous y ajoutons nous-même, à la fin, une dernière note, que ne manque pas, non plus, d'une réelle importance. Qu'on veuille bien lire.

### L'UNION FRANCO-CANADIENNE

SUCCÈS ÉTONNANT ET CONTINU — 1863 NOUVEAUX MEMBRES EN 15 JOURS

Montréal, 1er février 1901.

" Nous, soussignées, certifions qu'au 15 janvier 1901, 6,007 parts avaient été prises dans la Section des Rentes Viagères de l'Union Franco-Canadienne, et que, depuis le 15 janvier au 1er février 1901, 1863 parts ont été prises dans cette section, formant un total de 7870 parts prises

dans cette section depuis le 27 juillet au 1er février 1901.

L. G. ROBILLARD,  
Prés. gén. et gér.  
J. M. A. DENAULT,  
Sec.-tré. gén.

J. E. PARENT,  
M. A. CHARTRAND,

Auditeurs.

— *Economiste*.

### AVIS TRÈS IMPORTANT

" Tous nos sociétaires de la Section des Rentes Viagères voudront bien ne pas perdre de vue que leur entière contribution annuelle (4.60 par part) doit être payée SANS FAUTE AVANT LE 1er MARS EXCLUSIVEMENT, s'ils veulent s'assurer le bénéfice de la première année (1900-1901), dans la période des vingt ans requis pour assurer la maturité de la pension.

— *Economiste*.

Le Conseil d'Administration par privilège spécial à prolongé cette période jusqu'au 10 mars.

### DROITS ET DEVOIRS DE NOS MEMBRES DE LA SECTION DES RENTES VIAGÈRES

" Quelques-uns de nos associés de la Section des Rentes Viagères ont cru trouver un gros grief contre la formule de nos certificats (polices), pour cette section, en signalant qu'il n'y est fait mention d'aucun chiffre formel de bénéfices garantis à nos adhérents, au bout de la période de vingt ans requise pour la maturité de la pension.

Or, cela ne tire à aucune conséquence, puisque le certificat fait foi que son détenteur "jouira de tous les avantages qu'offre notre société, aux conditions et aux termes édictés par les Statuts et Règlements de la Section des Rentes Viagères de l'Union Franco-Canadienne."

Il ne reste donc à chaque membre, pour s'assurer parfaitement de la nature de ses devoirs et de ses privilèges dans l'U. F. C., Section des Rentes Viagères, qu'à référer à la copie des Statuts et Règlements qu'il a dû recevoir avec son certificat, ou qu'il doit réclamer si, par hasard, il se l'avait pas reçue.

Ces Statuts et Règlements le mettront absolument au courant de tout ce qu'il peut désirer savoir, notamment les articles 18, 19, et 20 (pages 16 et 17), qui se lisent comme suit :

Art. 18—Après vingt (20) ans de présence comme membre de cette section, le sociétaire est placé sur la liste des pensionnaires, et il a droit pour chaque part :

1. Au montant total payé par lui durant l'espace de vingt ans ;

2. Au partage, sa vie durant, avec les autres pensionnaires, des intérêts annuels que produit, durant chaque année subséquente, l'avoir social, déduction faite des capitaux remboursés aux survivants.

Pour les fins de cet article, le montant des intérêts distribués et censés accru durant l'année sera égal à celui apparaissant dans l'inventaire du 31 mars précédent, comme intérêts de l'année précédente.

Art. 19—Le pensionnaire continue à payer ses contributions mensuelles et annuelles, et ses dernières seront capitalisées chaque année. Toute contribution non payée de l'année est déduite de la pension.

Art. 20—Les pensions commencent au 1er mars et elles sont payées par versements trimestriels.

Avec ces explications, nous espérons bien que ce malentendu, heureusement assez rare, ne se renouvellera plus.

*Economiste.*

#### LE MONTANT DE LA PENSION

“ On se demande souvent à quel résultat il est possible de s'attendre, de l'application d'un système des rentes viagères comme celui que l'Union Franco-Canadienne a inauguré, il y a quelques. A cette légitime demande de nos nombreux adhérents et de ceux qui se proposent de devenir nos sociétaires, nous avons coutume de répondre que, d'après les calculs les plus précis qu'il soit possible de faire, et d'après l'expérience d'organisations similaires, la rente viagère, au bout de la période des 20 ans requis pour assurer la maturité de la pension, devra être d'environ \$200 par année. Par scrupule d'exactitude ce-

pendant, nous n'avons pas voulu nous tenir à ces données approximatives. Nous avons cru devoir nous informer auprès des “ Prévoyants de l'Avenir ”, une société de Paris, fondée en 1880, dont le système a quelque analogie avec le nôtre et dont la pension viagère vient d'arriver à maturité avec le premier du mois de janvier dernier.

Voici la réponse officielle qui vient de nous être faite, nous donnant le résultat exact obtenu par les “ Prévoyants de l'Avenir ” pendant leurs vingt années d'opérations, et nous fournissant, par conséquent, une idée assez précise de ce à que les pensionnaires de la Section des Rentes Viagères de l'Union Franco-Canadienne peuvent s'attendre au bout de leurs 20 années de participation.

“ Les Prévoyants de l'Avenir ”,  
Société civile des Retraites  
Fondée à Paris le 12 décembre 1880,  
Siège Social :  
16 boulevard de Sébastopol, 36  
Paris.  
Comité central.

Paris, le 6 janvier 1901.

A Monsieur Robillard, Président de la société  
L'Union Franco-Canadienne, à Montréal.

M. le Président et cher collègue,

En réponse à votre lettre, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le capital social des “ Prévoyants de l'Avenir ” étant arrêté, au 31 décembre 1900, à frs 32,972,987 (environ \$6,494,000), ce sont les intérêts de cette somme, calculés à 3 p. c. par an, soit, frs 962,162,21 (environ \$192,500.00), qui devraient aux termes de nos statuts, être partagés entre les 300 sociétaires environ survivants des adhérents (757), de la première année. Cette opération donnerait à chacun une somme d'environ frs 3,207.20 (environ \$640.00), payable par trimestres échus.

Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, pour vous et nos compatriotes d'outre-Atlantique l'expression de mes sentiments fraternels et dévoués.

(Signé)

F. CHATELUS.  
Président fondateur,  
*Economiste.*

## ECHOS DE MANCHESTER

Sous ce titre, nous lisions dans la *Patrie* de ces jours derniers l'entre-filet suivant :

M. Aldéric Charland a été arrêté lundi après-midi, par l'inspecteur O'Dowd, sous l'accusation d'avoir sollicité des assurances sans avoir obtenu de permis.

M. Charland représente une compagnie de Montréal, mais a un plan d'assurance dont on n'a jamais entendu parler avant aujourd'hui.

M. Charland assurait les gens âgés de 2 à 60 ans, chaque personne devant payer \$4.00 par année. Après 20 ans d'assurance, chaque client reçoit de la compagnie un paiement annuel de \$250.00. Si un client meurt avant que les 20 années soient écoulées il perd tous ses paiements.

*A suivre*

## TRADUCTION ET REDACTION

Souvent le monde commercial, industriel ou financier désire confier la rédaction de ses circulaires, brochures ou annonces à des experts ; mais on ne réussit pas à les trouver, à moins que, comme cela arrive trop souvent, sa confiance ne soit accordée à des gens qui n'ont ni la science ni l'expérience. Il ne suffit pas de faire beaucoup de publicité : il faut encore et surtout qu'elle soit à point. Si la forme ne vient pas à l'appui du fond, le but visé n'est pas atteint, la pensée de l'intéressé est mal exprimée, peut-être même n'est-elle pas du tout comprise par ceux dont on recherche la clientèle.

On nous a très souvent demandé d'organiser ici, sous les auspices du REVEIL, un service de rédaction générale et de traduction d'anglais en français, ou *vice versa*. C'est pour satisfaire à cette demande que nous venons annoncer que dorénavant des experts se chargeront non seulement de travaux commerciaux, mais littéraires et techniques.

Notre tarif n'aura rien d'exorbitant, nous apporterons dans l'exécution des commandes un soin méticuleux et toute la célérité possible.

On pourra s'adresser à la direction du REVEIL, au No 157 rue Sanguinet, ou par lettre au bureau de poste, Boîte 2184, Montréal.

## SANS RETARD.

Les pertes de sang par hémorragie ou autrement demandent sans retard un régime aux PILULES de LONGUE VIE du CHIMISTE BONARD qui fera du sang nouveau et pur. 17



Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Only agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

**Scientific American.**  
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, \$3 a year; four months, \$1. Sold by all newsdealers.  
**MUNN & Co.** 361 Broadway, New York  
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Demandez un numéro échantillon du REVEIL qui vous sera envoyé gratuitement pendant quatre semaines à toute adresse qui sera fournie au Canada ou aux Etats-Unis.

## CONTRE LA MIGRAINE.

La migraine est causée tout simplement par la faiblesse et la pauvreté du sang, et le plus sûr remède est l'emploi des PILULES de LONGUE VIE du CHIMISTE BONARD. 18

Faites abonner vos amis au REVEIL

**Morton, Phillips & Cie.**

PAPETIERS  
FABRICANTS DE LIVRES BLANCS  
ET IMPRIMEURS.

1755 et 1757 Rue Notre Dame,  
...Montreal.

La maison Morton, Phillips & Cie. possède le brevet du

**Grand Livre à Feuilles Mobiles**

(Loose Leaf Ledger)

de H. C. MILLER.

**LE GRAND LIVRE DU SIÈCLE.**

On trouvera dans ses magasins un assortiment Complet de Papeterie.

## POUR VOUS, MESDAMES !

Le secret de ce pouvoir étrange que la femme possède sur l'homme, ce pouvoir dont nul ne peut se soustraire, réside surtout dans la beauté des traits et de la peau. Aussi, une femme qui veut conserver tout son empire doit-elle faire tout en son pouvoir pour bien garder ces deux biens inestimables. Dans ce pays, malheureusement, les maladies et les décolorations de la peau sont nombreuses et variées, et jusqu'à ce jour, nul remède efficace n'avait encore été trouvé pour leur traitement.

Aujourd'hui la science vous dote d'une préparation que vous pouvez réellement qualifier du nom de sauveur, et elle justifiera ce titre. C'est la Dermatine, qui vous rendra la peau plus belle que celle du plus rose bébé de vos rêves.

L'application en est facile, elle ne laisse aucune trace pendant que vous vous en servez et la guérison est prompte et assurée.

Quoi de plus désagréable pour une jeune et jolie femme de se voir défigurée par ces plaques d'un jaune intense, qui lui rendent la vie douloureuse. Avant la découverte de ce merveilleux procédé, les femmes étaient bien obligées de subir leur triste sort et de se résigner; mais à présent il n'y a plus de raison de se désoler, puisqu'elles ont à leur portée un remède unique.

Les taches de rousseur disparaissent comme par enchantement devant ce conquérant qui ne s'arrête jamais avant d'avoir remporté une victoire complète.

Les comédons (taches noires) s'enfuient et ne reparissent plus après avoir subi l'action de la Dermatine.

Enfin toutes les décolorations de la peau sont guéries en très peu de temps et l'expérience vaut la peine d'être tentée.

Conservez votre beauté, mesdames, c'est un des biens les plus précieux que vous possédez.

Rendez service à vos amies qui sont dans le même cas en leur signalant la venue de ce messie.

Elles vous remercieront d'avoir été la cause indirecte de leur bonheur.

Voyez l'annonce de la Dermatine.

# LA DERMATINE

POUR LA GUÉRISON DU

**Masque,**  
**des Taches de Rousseur,**  
**des Comédons et**  
**de toutes les décolorations**  
**de la Peau.**

**GUÉRISON GARANTIE**

Toutes les femmes affectées par le Masque des taches de Rousseur, les Comédons et toutes les Décolorations de la Peau, viennent de trouver

## Un Sauveur !

C'est la

## Dermatine

Une préparation qui enlève en quelques jours toutes les taches de la Peau, quelles qu'elles soient.

**Prix: 50c. et \$1.00 la Bouteille.**

S'adresser

Tiroir Postal 2184,

**MONTREAL CANADA**